

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

AVIS DE LA DEMANDE D'INTENTION DE REVOCATION VOLONTAIRE ET COMPLÈTE D'UNE AUTORISATION

AXA Assurances (nom utilisé au Québec par AXA Insurance Company) (« AXA ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

AXA entend cesser d'exercer ses activités dans toutes les catégories pour lesquelles elle est autorisée :

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

Le 1^{er} janvier 2020, les activités de AXA ont été prises en charge par :

- Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Speciality Insurance Company)
100, King Street West, suite 3020
Toronto, ON M5X 1C9

L'Autorité fera droit à la demande si AXA satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La décision sera publiée au Bulletin.

Fait le 5 mars 2020

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.